

Centre Communal d'Action Sociale
AA/EB
2023-17

PRISE LE / 7 NOV. 2023
EN APPLICATION DE LA DELEGATION
D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RESULTANT DE LA DELIBERATION DU 9 JUILLET 2020

OBJET : Convention de prestation avec « ALTERNANCE THEATRE » - Spectacle de Noël 2023

Le président du centre communal d'action sociale,

VU les articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération de délégation d'attribution du conseil d'administration du centre communal d'action sociale en date du 9 juillet 2020,

CONSIDERANT l'organisation d'une représentation du spectacle « Magie, RepaShow », dans le cadre du repas de Noël, le mercredi 6 décembre 2023 à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency.

CONSIDERANT que le prix de la prestation s'élève à 1 775 euros TTC (1682.46 € euros hors taxes + 92.54 euros de TVA 5.5%) payable après service fait par mandat administratif et sur présentation d'une facture.

VU le projet de contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle avec Alternance Théâtre – 2 Allée des Erables – 78370 PLAISIR,

DECIDE

Article 1 : d'accepter les termes de ce contrat et de le signer,

Article 2 : les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Article 3 : la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20231107-SOC2023DEC17-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2023

Affichage : 12/07/2023

Le président du centre
communal d'action sociale,



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : / 8 NOV. 2023

Mis en ligne et/ou notifié le : / 8 NOV. 2023

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le / 8 NOV. 2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.